



# IMMOBILIER

## CATALOGUE DES SERVICES

Catalogue des services – Barème  
d'honoraires valable à compter du  
1<sup>er</sup> septembre 2022

ESTIMATION  
VENTE  
ACHAT  
VISITES

## Agence d'Allasac



# Qui sommes-nous ?

## Aux sources de Quartier Privé

Quartier Privé est une agence immobilière de plein exercice, titulaire du titre d'agent immobilier et d'une garantie financière solide. Elle a été fondée par un manager qui a évolué pendant plusieurs années dans le conseil aux entreprises des secteurs bancaire et immobilier.

Notre approche du métier d'agent immobilier est donc fortement inspirée par la culture de l'écoute client, du service et de l'action issue du milieu du conseil. Elle puise aussi sa richesse dans la connaissance fine des métiers de banquier et d'agent immobilier issue de cette expérience.

Nous sommes adhérents de la Fédération Nationale des Agents Immobiliers et Mandataires (FNAIM), syndicat professionnel qui rassemble près de la moitié des agents immobiliers français. Cette adhésion permet à Quartier Privé de faire valoir son point de vue sur l'évolution de la profession auprès de ses confrères et des pouvoirs publics, et de vous faire bénéficier du haut niveau de professionnalisme promu par la FNAIM.

## Un service responsable et transparent

Notre estimation est écrite et justifiée par des exemples précis et vérifiables de transactions récentes sur des biens similaires au vôtre. Elle est offerte si vous nous confiez la vente de votre bien dans les 30 jours de sa remise.

Nos mandats mentionnent clairement nos engagements et le montant de nos honoraires.

Vous disposez d'un interlocuteur responsable de l'ensemble du service rendu, et vous savez à tout moment où en est votre projet, au travers de points téléphoniques, par mél ou en face-à-face. Et ce, que vous soyez vendeur ou acquéreur.

Parce que nous souhaitons nous assurer de votre parfaite information et compréhension, nous organisons des séances de relecture et d'explication de tous les documents importants de votre projet : mandat, offre, compromis, en face à face ou en conférence téléphonique.

Quant à la vente, nous sommes rémunérés au résultat : nous ne percevons nos honoraires de vente que si vous signez chez le notaire grâce à nous. Sinon, vous ne nous devez absolument rien !

## Un accompagnement personnalisé

Nous prenons tout le temps nécessaire pour vous écouter, répondre à vos questions, et vous en poser, afin de bien comprendre votre situation personnelle, vos besoins, vos attentes, et les choix que vous avez faits. Vous bénéficiez ainsi du conseil et du service qui correspondent réellement à vos besoins et à votre situation personnelle.

Cette écoute nous permet de vous orienter au mieux, et de prendre en charge efficacement l'intégralité de votre projet pour le sécuriser : estimation et commercialisation pour le vendeur ; puis, dans l'intérêt du vendeur comme dans celui de l'acquéreur, vérifications approfondies de la situation technique et juridique du bien, offre d'achat, négociation, contrôle de la solvabilité, compromis de vente, encaissement de l'acompte, collecte et transmission des pièces au notaire pour sécuriser la transaction. Avec nous, le notaire n'intervient que pour la signature de l'acte authentique !

## Notre territoire

L'agence Quartier Privé Immobilier Allasac intervient principalement à Allasac et dans l'ensemble des communes de l'agglomération de Brive-la-Gaillarde.

# VALORISEZ VOTRE BIEN



Estimation argumentée



Photos professionnelles



Visites virtuelles



Signature électronique



Lettre recommandée  
électronique



Enquêtes de satisfaction

QUARTIER

PRIVÉ

Quartier Privé Immobilier Allasac  
allasac.quartierprive.com

0972 380 880

# VENDEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

## CE QUE VOUS VOYEZ

**Avis de valeur**  
**Mandat**  
**Annances** **Panneau**  
**Offre** **Visites**  
**Compromis**  
**Signature chez le notaire**

## CE QUE NOUS FAISONS (ENTRE AUTRES ;-)

**Certificat d'urbanisme**  
**Relations notaires** **Etat daté**  
**Sélection acquéreurs** **Négociation prix et conditions**  
**Rédaction d'actes** **Titres de propriété**  
**Procurations** **Baux**  
**DIA / Prémption** **Autorisations d'urbanisme**  
**Règlement de copropriété** **Cadastre**  
**BODACC** **Financement**  
**Suivi administratif** **acquéreur**  
**Etat-Civil**  
**Factures travaux**  
**Antiblanchiment**

QUARTIER

PRIVÉ

Quartier Privé Immobilier Allassac  
allassac.quartierprive.com

0972 380 880

# ATTESTATION

DÉMARCHE QUALITÉ OPINION SYSTEM

QUARTIER PRIVE IMMOBILIER  
ALLASSAC

Adhérent n°19 12718 depuis le 29/06/2021



## INDICES DÉTAILLÉS DEPUIS LE 28 AOÛT 2021

✓ Opinion System atteste l'exactitude des résultats ci-dessous :

12 DERNIERS MOIS		6		6		0		0
TOTAL		13		13		0		0



Niveau de  
**SATISFACTION**  
clients



Niveau de  
**RECOMMANDATION**  
clients



Opinion System est un organisme indépendant de sondage et d'opinion spécialisé dans les avis clients. Les données recueillies font l'objet d'un contrôle strict afin de délivrer une information objective, fiable et transparente.

Pour plus d'informations retrouvez nous sur : [www.opinionsystem.fr](http://www.opinionsystem.fr)



## AVIS CLIENTS CONTROLÉS

DEPUIS LE 28 AOÛT 2021



POSEZ-MOI UNE QUESTION!

### ACHAT MAISON ANCIENNE À VOUTEZAC (LE SAILLANT)

Accompagnement et prestation de qualité. La bonne humeur en prime. Je recommande fortement pour votre acquisition immobilière.

- Eric



18 Août 2022 - #2600694



POSEZ-MOI UNE QUESTION!

### ACHAT MAISON À VOUTEZAC

Merci beaucoup pour toute cette implication. En 3 mots : Réactivité, Professionnalisme, Grande écoute. La transaction s'est plus que parfaitement déroulée. Je remercie fortement Didier d'avoir toujours été irréprochable dans la gestion de mon dossier. Évidemment, je ne peux que recommander.

- Florian



02 Juillet 2022 - #2525497



POSEZ-MOI UNE QUESTION!

### VENTE TERRAIN À BÂTIR À ALLASSAC

Je recommande cette agence Tout est clair net et sans reproche

- R de Danielle



21 Juin 2022 - #2486688



POSEZ DES QUESTIONS A DE VRAIS CLIENTS

**CODE MISE EN RELATION: PU0WYT29**



# Nos services & Barème d'honoraires

## Vous souhaitez connaître la valeur de votre bien

### Nous vous accompagnons sur :

- L'estimation des types de biens suivants : immeuble de rapport, maison/hôtel particulier/propriété/château, appartement, terrain, cave, parking ;
- Il n'est pas nécessaire de signer un mandat pour bénéficier de ce service.

### Notre intervention comprend :

- Une **visite sur place et un entretien approfondi** avec vous sur l'objectif de l'estimation et les caractéristiques de votre bien ;
- La **détermination de la valeur du bien** par le biais d'une étude comparative avec des transactions récentes, des études statistiques, et des autres biens disponibles sur le marché ;
- La **remise d'un avis de valeur détaillé** présentant les principaux avantages et inconvénients qui influent sur sa valorisation, ainsi que la fourchette de valorisation, avec, le cas échéant, nos observations.

### Nos honoraires :

- Sont **offerts** :
  - **en cas de signature d'un mandat de vente** dans les trente jours suivant la date de remise de notre avis de valeur ;
  - **dans le cas où nous vous avons démarché pour vendre votre bien.**

### Grille :

Bien à évaluer		Honoraires TTC
Bien unitaire (hors immeuble de rapport et locaux industriels et commerciaux)		190 EUR
Immeuble de rapport (à partir de 4 lots)		240 EUR
Locaux industriels et commerciaux	Jusqu'à 500m <sup>2</sup>	240 EUR
	Au-delà de 500m <sup>2</sup>	+0,20 EUR/m <sup>2</sup> maximum 1 500 EUR



## Vous voulez vendre votre bien

### Nous vous accompagnons pour :

- Toute cession d'immeuble de rapport, maison/hôtel particulier/propriété/château, appartement, terrain, cave, parking ;
- La signature d'un mandat est nécessaire pour bénéficier de ce service.

### Notre intervention comprend :

- **L'examen de la pertinence de votre projet de vente au regard de vos objectifs**, qu'ils soient patrimoniaux, familiaux ou personnels ;
- **Nos conseils et démarches** pour faciliter commercialement et sécuriser juridiquement la vente, la **rédaction du mandat de vente**, la **constitution du dossier de vente** et l'ensemble des démarches de **contrôles et de corrections** (si nécessaire) associées ;
- La mise en place d'une **stratégie de commercialisation adaptée** (publication sur des sites professionnels et grand public de premier plan, photos professionnelles, visite virtuelle, home-staging virtuel...);
- **La qualification et le suivi des prospects** au travers de nos déplacements, des visites, de nos contacts, et l'enregistrement des bons et questionnaires de visite ;
- Un **point d'activité régulier** avec vous afin d'ajuster le cas échéant la stratégie ;
- **La négociation** avec l'acquéreur, la **rédaction du compromis de vente et la préparation de ses annexes**, toutes les démarches et coordinations nécessaires avec d'autres professionnels (constructeurs, banques, courtiers, notaire, diagnostiqueurs, avocats...) ainsi que le **suivi de la vente jusqu'à la signature définitive devant notaire**, dans l'intérêt du vendeur et de l'acquéreur.
- **Le notaire n'intervient que pour la signature de l'acte authentique (vente définitive)** et les démarches spécifiques dont il a la seule responsabilité.
- **La possibilité d'un processus entièrement numérique** : visites virtuelles, actes dématérialisés, signature électronique.

### Nos honoraires :

- **Ne nous sont dus qu'à la conclusion effective de la transaction par acte notarié**, vous n'avez donc rien à payer tant que la vente n'est pas conclue par notre intermédiaire ;
- **Sont à la charge du vendeur** pour faciliter la vente ;
- **Excluent** les frais de notaires, les droits d'enregistrement et de publicité foncière, qui sont réglés séparément lors du passage chez le notaire ;
- **Ne peuvent faire l'objet d'une dérogation** de montant qu'exceptionnellement, et par des circonstances motivées, afin de respecter l'obligation de transparence de nos honoraires imposée par les pouvoirs publics ;
- **Sont réduits de 30% dans le cas où le vendeur dont nous sommes mandataires a eu un contact et a négocié le prix avec l'acquéreur** avant la prise de mandat ou dans le premier mois de notre mandat (dans la limite du minimum d'honoraires prévu au barème).

## Grille :

- Notre barème s'applique à tout type de bien.
- Ce barème est cumulatif par tranche, ce qui veut dire que chaque tranche vient s'additionner aux précédentes.

Tranche		Honoraires TTC cumulatifs par tranche
1	De 0 à 50 000 euros inclus	Forfait 5 000 EUR (minimum d'honoraires)
2	De 50 000 à 100 000 euros inclus	6%
3	De 100 000 à 250 000 euros inclus	5%
4	De 250 000 à 500 000 euros inclus	4%
5	Plus de 500 000 euros	3%

### Exemple 1 :

Un bien d'une valeur de 60 000 euros se situe dans la tranche n°2, entre 50 000 et 100 000 euros. Nos honoraires seront donc de :

1<sup>ère</sup> tranche : 5 000 euros  
+ 2<sup>ème</sup> tranche : 6% de 60 000 – 50 000 = 600 euros  
**Soit au total 5 600 euros.**

### Exemple 2 :

Un bien d'une valeur de 260 000 euros se situe dans la tranche n°4, entre 250 000 et 500 000 euros. Nos honoraires seront donc de :

1<sup>ère</sup> tranche : 5 000 euros  
+ 2<sup>ème</sup> tranche : 6% de 100 000 – 50 000 = 3 000 euros  
+ 3<sup>ème</sup> tranche : 5% de 250 000 – 100 000 = 7 500 euros  
+ 4<sup>ème</sup> tranche : 4% de 260 000 – 250 000 = 400 euros  
**Soit au total 15 900 euros.**

- **Le montant minimum d'honoraires est de 5 000 EUR TTC et s'applique également en cas d'offres promotionnelles ou de réductions.** Par exemple, si, à la suite d'une offre promotionnelle, le calcul du montant de nos honoraires après réduction aboutit à un montant inférieur à 5 000 EUR, ce montant sera ramené à 5 000 EUR.
- **Le prix auquel vous vendez votre bien est inférieur au prix que nous avons convenu au départ ?** Nous faisons notre part d'effort, **nos honoraires baissent dans les mêmes proportions** en pourcentage par rapport au prix convenu au départ. Le montant est arrondi au millier d'euro inférieur dans la limite du minimum de 5 000 EUR TTC d'honoraires.

## Vous recherchez un bien

### Nous vous accompagnons pour :

- Tout achat d'immeuble de rapport, maison/hôtel particulier/propriété/château, appartement, terrain, cave, parking ;
- La signature d'un mandat est nécessaire pour bénéficier de ce service.

### Notre intervention comprend :

- **La détermination des caractéristiques du bien recherché** au regard de vos souhaits et des possibilités du marché local ;
- **L'examen de la pertinence de votre projet d'achat au regard de vos objectifs**, qu'ils soient patrimoniaux, familiaux ou personnels ;
- **La recherche**, les déplacements, les visites, et la présentation de biens susceptibles de retenir votre attention au regard de vos critères, avec leurs avantages, inconvénients et/ou risques le cas échéant ;
- **Un point d'activité régulier avec vous** afin d'ajuster le cas échéant la stratégie de recherche ;
- **Nos conseils** pour vous aider à choisir au mieux de vos intérêts ;
- **Notre accompagnement pour sécuriser juridiquement votre acquisition** ;
- Dans le cas d'un vendeur particulier, **la négociation** avec le vendeur, **la constitution du dossier de vente** et l'ensemble des démarches associées, **la rédaction du compromis de vente et la préparation de ses annexes**, ainsi que **le suivi de la vente jusqu'à la réitération devant notaire**, dans l'intérêt du vendeur et de l'acquéreur ;
- Dans le cas d'un vendeur représenté par son mandataire, **la négociation** par l'intermédiaire du mandataire, **le suivi de la rédaction du compromis de vente et des actions à mener jusqu'à la réitération devant notaire**, dans l'intérêt du vendeur et de l'acquéreur.

### Nos honoraires :

- **Sont à votre charge.**
- **Ne nous sont dus qu'à la conclusion effective de la transaction par acte notarié**, vous n'avez donc rien à payer tant que la vente n'est pas conclue par notre intermédiaire ;
- **Excluent** les frais de notaires, les droits d'enregistrement et de publicité foncière, qui sont réglés séparément lors du passage chez le notaire ;
- **Ne peuvent faire l'objet d'une dérogation** de montant qu'exceptionnellement, et par des circonstances motivées, afin de respecter l'obligation de transparence de nos honoraires imposée par les pouvoirs publics ;
- **Sont réduits de 30% dans le cas où l'acquéreur dont nous sommes mandataires a trouvé un vendeur et a négocié le prix** avant la prise de mandat ou dans les 3 premiers mois de notre mandat (dans la limite du minimum d'honoraires prévu au barème).

### Grille :

- Identique à la Grille applicable à la vente de biens.

## Vous souhaitez visiter un bien proposé

### Nous vous accompagnons pour :

- La visite de tout bien proposé à la vente par notre intermédiaire ;
- La signature d'un bon de visite est nécessaire pour bénéficier de ce service.

### Notre intervention comprend :

- **L'examen de la pertinence de votre projet d'achat** au regard des caractéristiques du bien et de vos objectifs, qu'ils soient patrimoniaux, familiaux ou personnels ;
- **La présentation du bien avant visite**, afin de vérifier avec vous s'il peut correspondre à vos attentes ;
- Le cas échéant, la présentation, avant visite, d'autres biens qui pourraient correspondre à vos attentes ;
- Une fois la visite convenue, **l'établissement d'un bon de visite** comportant notamment un relevé de votre identité, de vos coordonnées, **et un questionnaire de visite** ;
- **La visite du bien**, les réponses à vos questions et demandes d'informations en cours ou après la visite ;
- **Nos conseils** pour vous aider à choisir au mieux de vos intérêts ;
- **La remise d'une fiche** reprenant les principales caractéristiques du bien ;
- **L'organisation de visites complémentaires** pour vous décider, pour vérifier certains points, ou pour obtenir des devis d'artisans par exemple ;
- Le cas échéant, après visite et quand vous le souhaitez, **la rédaction et la présentation au vendeur de votre offre, la négociation et l'accompagnement dans toutes les démarches nécessaires à la rédaction et la signature du compromis de vente, jusqu'à la réitération devant notaire**, au mieux des intérêts du vendeur et de l'acquéreur.

### Nos honoraires :

- Les visites sont gratuites.

**La signature d'un bon de visite est impérative pour pouvoir visiter un bien. En tant que mandataire du vendeur, le bon de visite nous permet de lui rendre compte du travail effectué, et de l'informer de l'avis du public sur son bien.**

**Aucune visite n'aura lieu sans la signature d'un bon de visite.**



## Conseil et accompagnement pour tous vos projets immobiliers



0972 380 880



[allassac@quartierprive.com](mailto:allassac@quartierprive.com)



[@quartierpriveallassac](https://www.facebook.com/quartierpriveallassac)



[allassac.quartierprive.com](http://allassac.quartierprive.com)

Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 7501 2018 000 025 242 délivrée par la CCI Ile-de-France. Garantie financière 120 000 EUR souscrite auprès de GALIAN, 89 rue La Boétie 75008 PARIS. Adhérent FNAIM n°908034. Quartier Privé, S.A.S. à capital variable. SIREN 801 183 666 R.C.S. Paris. Code APE : 6131Z. Siège social : 2 rue Pleyel 75012 PARIS. N° TVA intracommunautaire : FR 38 801 183 666.

Ne peut, pour les opérations de transaction, recevoir de fonds que sous la forme de chèques barrés à l'ordre de BNP PARIBAS, où un compte unique est ouvert à son nom sous le n°IBAN FR76 3000 4009 0200 0410 0013 370.

Art. 52 du décret du 20 juillet 1972 : tous versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu, ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministère de l'économie et des finances, un double du reçu demeure dans un carnet de reçus.